

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES
D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS**

SESSION 2008

**RAPPORT ETABLI A PARTIR D'UN DOSSIER
portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois
et notamment la déontologie de la profession**

**Durée : 3 heures
Coefficient : 1**

Vous êtes éducateur (trice) territorial(e) de jeunes enfants au sein d'une crèche municipale de 40 berceaux dans la ville de X. Désireuse de réfléchir à l'accueil des nouveaux parents et enfants, la directrice vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur la problématique de la séparation.

- Document 1 :** « Les enjeux de la séparation à 3 mois » - Le Journal des Professionnels de l'Enfance - Novembre/Décembre 2007 - 4 pages
- Document 2 :** « Parents en crèche collective » - EJE n° 3 - Février/Mars 2007 - 3 pages
- Document 3 :** « L'accueil ou comment se séparer pour mieux se retrouver » - Cahiers de la puéricultrice n° 186 - Avril 2005 - 5 pages
- Document 4 :** « Les déviations du maternage » - Métiers de la petite enfance n° 123 - Octobre 2006 - 3 pages
- Document 5 :** « Séparation et adaptation : un pas à franchir » - Métiers de la petite enfance, hors série - Juin 2005 - 5 pages

Ce dossier contient 21 pages, y compris celle-ci.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.